

Armentières

La métamorphose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETARE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.114

ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANTE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
MODIFICATION

Autorisation - Approbation



Par délibération DE14.023 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé la création de six commissions permanentes.

Par délibération DE16.033 du 27 mai 2016, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Nicole TURBIEZ, Myriam LORIDAN, Seeneevassen VYTHELINGUM, Christian CHRETIEN, Simon AGNOLETTI, Sabine BRICE, Jean-Jacques DERUYTER, Virginie GRUSON ont été désignés membres de la Commission Accompagnement Social et Santé.

Monsieur Christian CHRETIEN ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de revoir la composition de la Commission Accompagnement Social et Santé.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste « Armentières dans le cœur et dans l'action » : Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Myriam LORIDAN, Nicole TURBIEZ, Seeneevassen VYTHELINGUM, Simon AGNOLETTI, Sabine PYN SON

Liste « Le rassemblement Armentierois » : Sabine BRICE, Jean-Jacques DERUYTER,

Liste « Armentières Bleu Marine » : Virginie GRUSON

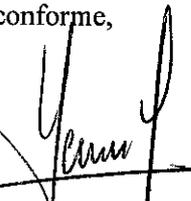
ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la Commission Accompagnement Social et Santé : Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Myriam LORIDAN, Nicole TURBIEZ, Seeneevassen VYTHELINGUM, Simon AGNOLETTI, Sabine PYN SON, Sabine BRICE, Jean-Jacques DERUYTER, Virginie GRUSON.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,




Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille